



## Fin de Caution Solidaire ?

Par **orezende**, le **06/06/2009** à **19:09**

Bonjour à tous et merci de l'intérêt que vous voudrez bien accorder à ma requête.  
Je viens de recevoir une mise en demeure pour payer une singulière somme à titre de caution solidaire ! En effet, il y a une quinzaine d'années, je me suis porté caution, pour ma belle soeur et son ami, au sujet de la location d'un appartement ! Depuis, ils ont changé de location et j'ai cru, peut être à tort, que la caution s'éteignait de fait ! Ils se sont séparés depuis un an, l'ex-ami a repris un appartement dans une autre ville et ne paye plus ses loyers, le bailleur (HLM) me réclame donc la somme de ces derniers dans la mesure où je me suis porté caution à l'origine ! Je ne retrouve aucun document au sujet de cet acte de caution ! Est-il de mon devoir de garantir les paiements des différentes location de l'ex petit ami ?  
Merci de votre compréhension